

Rucher : Déplacement des colonies
(exploitant à grande échelle avec contrats de pollinisation)

1. L'utilisateur :
 - Les apiculteurs qui déplacent un grand nombre de colonies pour les contrats de pollinisation.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Saisonnière (dépend de l'apiculteur et des contrats de pollinisation).
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - C'est un outil de suivi des colonies.
 - Aide à fournir des explications si les colonies échouaient de prospérer après le retour d'une pollinisation.
 - La planification financière
 - C'est un outil qui aide les apiculteurs à déterminer si l'envoi de colonies à des fins de pollinisation dans les années ultérieures est une bonne décision financière pour leur exploitation.
 - La biosécurité apicole
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Aide à dépister la maladie dans les colonies si une contamination survenait lors d'un contrat de pollinisation.
 - C'est un dossier de facteurs de stress qui peuvent augmenter la sensibilité des abeilles à la maladie.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - C'est un outil de dépistage de contaminants potentiels du miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 27-28, 39 et 112
 - Le CBISQT : aucune
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 4.0 (page 159) de la Norme de biosécurité apicole.
5. Commentaires généraux :
 - Les exploitants de petite envergure qui déplacent quelques colonies à des fins de pollinisation pour les récoltes avoisinantes peuvent trouver le modèle « Rucher : Déplacement des colonies (excluant des contrats de pollinisation importants) » convient mieux.